



Divorce famille recomposée

Par **na th 30**, le **19/04/2013** à **15:03**

[fluo]bonjour[/fluo]
Je souhaiterais connaître la procédure de divorce sachant que dans mon cas nous sommes une famille recomposée avec un enfant d'une première union pour mon mari, en garde partagée et avec deux enfants d'un premier mariage pour ma part dont le papa est décédé, nous en avons aucun en commun. Avant notre mariage, j'ai acheté un terrain constructible, la maison, piscine nous l'avons achetée à 2 toujours avant notre mariage sachant que la maison a été hypothéquée après notre mariage. Est-ce qu'il devra me reverser une somme correspondant au manque à gagner avec mes 2 filles et quoi revient à qui? il n'y a pas de contrat de mariage signé, nous l'avons établi avant le mariage mais pas validé.
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **amajuris**, le **19/04/2013** à **17:26**

bjr, rnsi le terrain vous appartient ce qui est construit dessus (et dessous) vous appartient c'est un bien propre. même si votre ami puis mari a financé partiellement la construction de la maison, il n'en est pas propriétaire. si vous divorcez, vous devriez lui rembourser les sommes qu'il a investi dans votre bien ou la valeur du bien qu'il a financé. rncdt